



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Béatrice LESTIC, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°60

22 Novembre 2018

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET ÉCARTS SALARIAUX

La CFDT se félicite des avancées en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La CFDT et l'ensemble des organisations syndicales et patronales ont été reçues par Muriel Pénicaud, ministre du travail et par Marlène Schiappa, secrétaire d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes aujourd'hui. Cette réunion clôture un cycle d'échange sur la **résorption des écarts de salaires inexpliqués entre les femmes et les hommes.**

La CFDT s'est largement investie dans cette concertation initiée en mars, et dont les premières mesures, en mai, avaient **permis d'avancer d'un point de vue législatif et réglementaire sur la question des violences sexistes et sexuelles.**

Pour ce qui concerne l'égalité salariale, le **dispositif présenté ce jour ne suffira pas à résoudre toutes les discriminations salariales** entre les femmes et les hommes, mais il **constitue néanmoins une avancée notable.** Le passage d'une **obligation de moyens à une obligation de résultats** répond à une revendication portée de longue date par notre organisation.

Les entreprises seront tenues de publier leurs résultats chaque année et auront trois ans pour rattraper les écarts mesurés. Ces écarts se verront attribuer une note sur 100 qui déterminera l'application d'une sanction financière (jusqu'à 1% de la masse salariale) en cas de note inférieure à 75.

La CFDT a défendu et obtenu que les éléments de rémunération tels que les bonus, les primes ou les avantages en nature soient inclus dans les comparaisons et que le principe de non-discrimination au retour de congé maternité soit strictement appliqué.

La CFDT sera très attentive à la transparence faite sur les écarts mesurés. Cette transparence permettra aux équipes syndicales et aux élus CSE de faire pression sur les entreprises afin d'éradiquer enfin les écarts de salaires inexpliqués entre les femmes et les hommes.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante